



**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations**

L'an deux mille vingt

Le 30 Septembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 21 Septembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 34

NOMBRE DE VOTANTS : 34

**Objet : Don de la Bande Dessinée « Aux Origines des Côtes de Bourg »**

Présents : 34

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac) RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents : 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard),

Secrétaires de séance : DARHAN Laurence

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R2221-64,

**Vu** la délibération en date du 31 mai 2016 N°2016/D/48 déterminant les tarifs de vente de la bande dessinée « Aux origines des Côtes de Bourg »

**Vu** la délibération n°2016-80 du 26 octobre 2016 relative à la création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un SPIC

**Considérant** le stock restant de ces bandes dessinées

- 500 exemplaires français
- 1930 exemplaires anglais

**Considérant** l'action N°2 (*sensibiliser la jeune génération au patrimoine local*) du chapitre « Implication des habitants » du plan d'actions du SPIC,

**Considérant** l'accord écrit du co-auteur Teddy Bellino,

**Considérant** que le co-auteur renonce à ses droits d'auteur à la seule finalité exposée ci-dessous,

**Considérant** que les conditions à une renonciation à créance sont remplies,

**Vu** l'avis favorable des membres du Conseil d'exploitation du SPIC et de la commission tourisme en date du 04 décembre 2019,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- de faire don des derniers exemplaires restant de la bande dessinée « Aux origines des Côtes de Bourg » aux élèves des établissements scolaires d'enseignement du premier degré du second et aux bibliothèques communales
- D'autoriser Mme La Présidente à prendre tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 1<sup>er</sup> Octobre 2020

La Présidente

  
Valérie Guillaud



**Avis consultatif sur la donation du stock de BD « Aux origines des Côtes de Bourg »**

L'an deux mille dix neuf,

Le 04 décembre à 18h00,

Le conseil d'exploitation, dûment convoqué s'est réuni à Bourg, 8 au mas, sous la présidence de Monsieur Alain DUMAS,

**MEMBRES EN EXERCICE : 28**

**NOMBRE DE PRESENTS : 15**

BOURSEAUX Christiane, BELOUGNE Catherine, DEFEVER Nadège, GUINAUDIE Valérie, MALLET Maïté, SUBERVILLE Jean Pierre, DUMAS Alain, GONTIER Didier, BRUN J-Paul, JOLY Pierre, ROUX Jean, MARTINEZ Marc, POUCHARD Eric, MIEYVILLE Georges, PINSTON Stéphane,

**NOMBRE D'AVIS : 15**

\*\*\*

**Objet : Avis consultatif sur la donation du stock de BD « Aux origines des Côtes de Bourg »**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2224-1, R2221-1 et R2221-72 et suivants,

**Considérant** la délibération en date du 31 mai 2016 N°2016/D/48 déterminant les tarifs de vente de la bande dessinée « Aux origines des Côtes de Bourg »

Considérant le stock restant de ces bandes dessinées

- 3000 exemplaires français
- 2000 exemplaires anglais

Considérant l'action N° 2 (*sensibiliser la jeune génération au patrimoine local*) du chapitre « Implication des habitants » du plan d'actions du SPIC,

Et sous réserve d'obtenir l'accord écrit du co-auteur Teddy Bellino,

Et sous réserve de remplir les conditions à une renonciation à créance,

Il est proposé au Conseil d'exploitation de faire don des derniers exemplaires restant de la bande dessinée « Aux origines des Côtes de Bourg » aux élèves des écoles primaires et des collégiens du territoire du Grand Cubzaguais.

Après en avoir débattu,

**Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à la donation du stock de BD restant.**

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Bourg, le 04-12-2019

Le Président,  
Alain DUMAS



**Teddy Bellino**  
54 rue Notre-Dame des Champs  
75006 Paris  
Auteur de Bandes Dessinées,  
Illustrateur et artiste concepteur  
Domaines : édition et audiovisuel  
[teddy.bellino@orange.fr](mailto:teddy.bellino@orange.fr)  
0626071221

Le mardi 10 décembre 2019 à Paris,

**Grand Cubzaguais Communauté de Communes**  
44 Rue Emile Dantagnan  
33240 Saint-André-de-Cubzac

**Objet: Don des BD "aux origines des côtes de Bourg" aux élèves des établissements scolaires du Grand-Cubzaguais.**

Monsieur le Président,

La Bande Dessinée "*Aux origines des Côtes de Bourg*" dont je suis co-auteur et illustrateur ferait l'objet d'un don aux établissements scolaires du Grand-Cubzaguais.

Cet ouvrage a été conçu de façon ludique pour permettre aux enseignants et animateurs de l'utiliser comme un outil pédagogique utile aux jeunes publics. Je suis ravi qu'il puisse profiter aux enfants, citoyens de demain, afin qu'ils perçoivent plus finement les richesses patrimoniales de leur milieu de vie.

Aussi, dans ce contexte, j'accepte de renoncer à mes droits d'auteurs afférents, et autorise le don des volumes à la seule finalité inscrite en objet.

Veillez recevoir Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Teddy BELLINO

